

N**A****O****2****0****1****2**

Augmentation des Salaires

Au 1er Janvier, En 1 seule fois, Supérieure à l'inflation

1) Ticket Restaurant

1 titre par jour travaillé, sans condition d'horaire

2) Nettoyage des tenues

Prise en charge par l'entreprise avec un forfait annuel de 240 €

3) Seniors

Préretraite Progressive réactualisée

4) Temps Partiel

Revalorisation de la base minimum à 32 h

5) Modulation

Paiement des heures effectuées en dehors du plan de modulation

6) Organisation du travail

Suppression des coupures

7) Remise sur Achats

Déplafonnement et retrait des Assurances et Fuel domestique du plafond.

8) Départ à la retraite

Indemnités de départ à 8/10ème de mois par année

9) Jours Fériés

Majoration du paiement et réservé aux volontaires

10) Œuvres Sociales du CE

Revalorisation de la dotation à 1,5%